

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Soutien au Club de la Croisière Marseille-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de renouveler l'adhésion du Département en tant que partenaire « Prestige » au Club de la Croisière Marseille Provence dont la mission d'intérêt départemental s'inscrit dans le cadre de la compétence du département en matière de tourisme ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle de 15 000 € correspondant à cette qualité ;
- d'attribuer une subvention de 60 000 € au Club de la Croisière Marseille Provence pour le fonctionnement général de l'association ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense relative à la cotisation annuelle, soit 15 000 €, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

La dépense relative à la subvention, soit 60 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Madame MILON ne prend pas part au vote.

Le groupe des élus "Socialiste et Écologiste" vote contre.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée